

ARRÊTE

fixant la composition de l'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation du département de la Marne

La Directrice de la direction départementale de l'emploi, du travail, et des solidarités et de la protection des populations ;

Vu le code du travail notamment ses articles L. 2234-4 à 7 et R. 2234-1 à 4 ;

Vu l'arrêté ministériel du 22 mars 2021 portant nomination de Madame Ghislaine LUCOT, en qualité de directrice de la Direction départementale de l'emploi, du travail, et des solidarités et de la protection des populations de la Marne à compter du 1^{er} avril 2021 ;

Vu la décision du directeur de la DREETS Grand Est en date du 28 janvier 2022 ayant arrêté la liste des organisations syndicales représentatives au sens des articles L 2234 – 4 et suivants du code du travail ;

Vu les désignations de leurs représentants effectuées par les organisations professionnelles, interprofessionnelles ou multi professionnelles représentatives au niveau national – et par les organisations syndicales considérées comme représentatives au titre des articles susvisés dans le département ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation est composé, outre la directrice de la direction départementale de l'emploi, du travail, et des solidarités et de la protection des populations de la Marne ou de son suppléant, de la façon suivante :

➤ **Au titre du MEDEF :**
Titulaire : Madame Corinne DAHERON

➤ **Au titre de la CPME :**
Titulaire : Monsieur Dominique STEBLER
Suppléante : Madame Virginie MONETA

➤ **Au titre de l'U2P :**
Titulaire : Madame Catherine PIERRE

➤ **Au titre de la FNSEA :**
Titulaire : Monsieur Mickaël JACQUEMIN
Suppléante : Madame Brigitte LEROY

➤ **Au titre de l'UDES :**
Titulaire : Monsieur Cédric LAVENU

➤ **Au titre de la CFDT :**
Titulaire : Monsieur Cyrille MARQUES
Suppléante : Madame Valérie ALEXANDRIS

➤ **Au titre de la CFE-CGC :**
Titulaire : Monsieur Jean-Luc GUILLET
Suppléant : Monsieur Hervé JACQUOT

➤ **Au titre de la CFTC :**
Titulaire : Monsieur FERREIRA Joaquim
Suppléante : Madame Isabelle CELLIER

➤ **Au titre de FO :**
Titulaire : Madame Christine AUGER
Suppléante : Madame Sylvie SZEFEROWICZ

➤ **Au titre de l'UNSA :**
Titulaire : Monsieur Gilles BOURSCHEIDT
Suppléant : Monsieur Éric NOBLECOURT

Article 2 : Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté du 5 septembre 2018 fixant la composition de l'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation du département de la Marne.

Article 3 : La directrice départementale de l'emploi, du travail, et des solidarités et de la protection des populations de la Marne est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département de la Marne.

Fait à Châlons-en-Champagne
Le 25 avril 2022

La directrice départementale
de l'emploi, du travail, des solidarités
et de la protection des populations de la Marne



Ghislaine LUCOT